

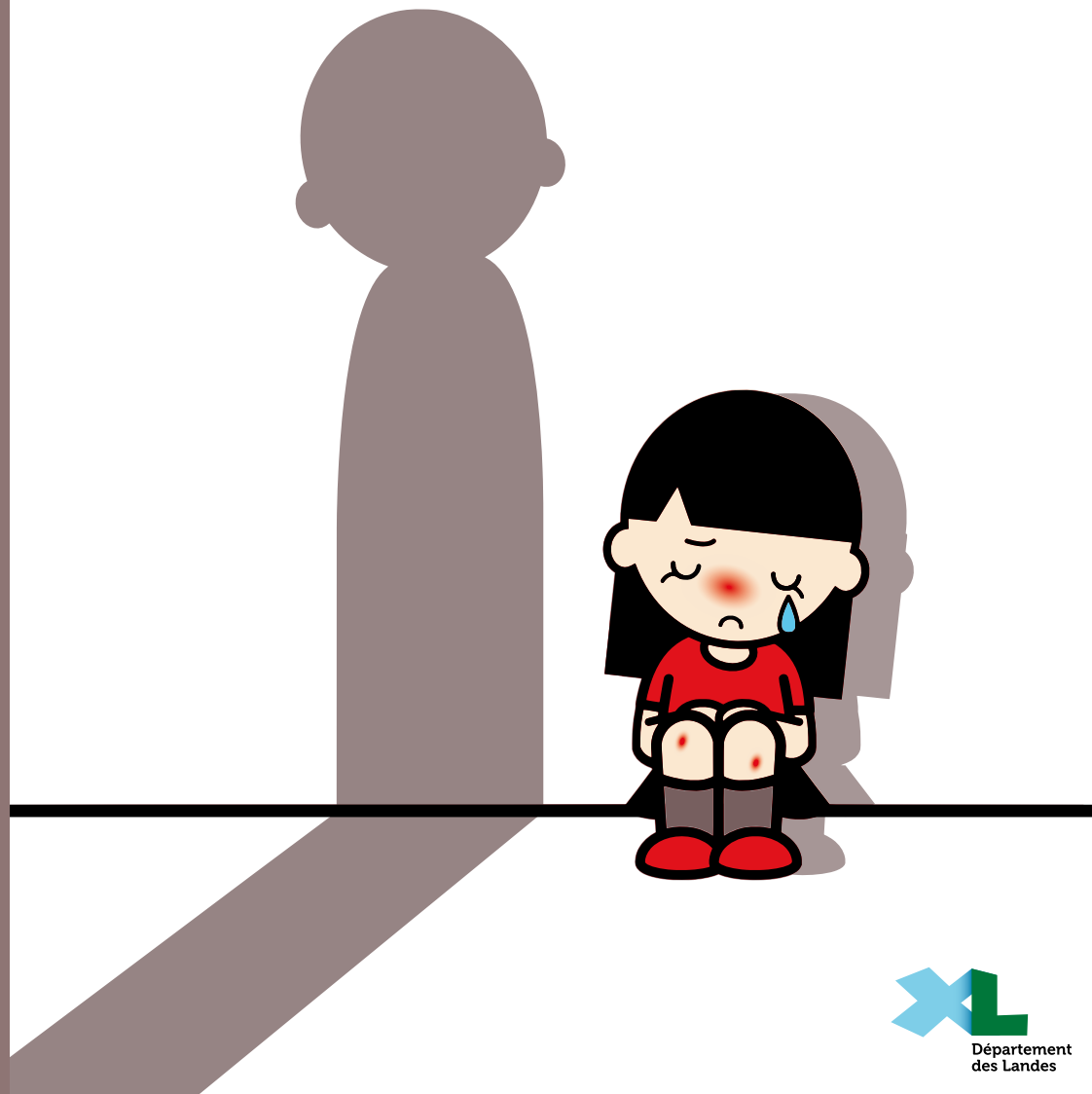
Département des Landes
Direction de la Solidarité Départementale
Pôle Protection de l'Enfance
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : enfance@landes.fr

landes.fr/protection-enfance

Les Landes, le Département 

La protection de l'enfance DANS LES LANDES

Illustration : Shutterstock - © photos : Shutterstock - Fotolia - Concept. - imp. : Dpt40 - 11/17  IMPRIM'VERT®



Cadre juridique

- > Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- > Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- > Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance : prévenir, repérer, protéger, accompagner.
- > Règlement départemental d'Aide sociale à l'enfance adopté par une délibération du Conseil général en date du 23 juin 2008 (réactualisé par l'Assemblée départementale le 20 mars 2017).
- > Convention départementale de signalement de mineurs en danger ou qui risquent de l'être, signée par 15 partenaires à Mont-de-Marsan le 25 juin 2016.

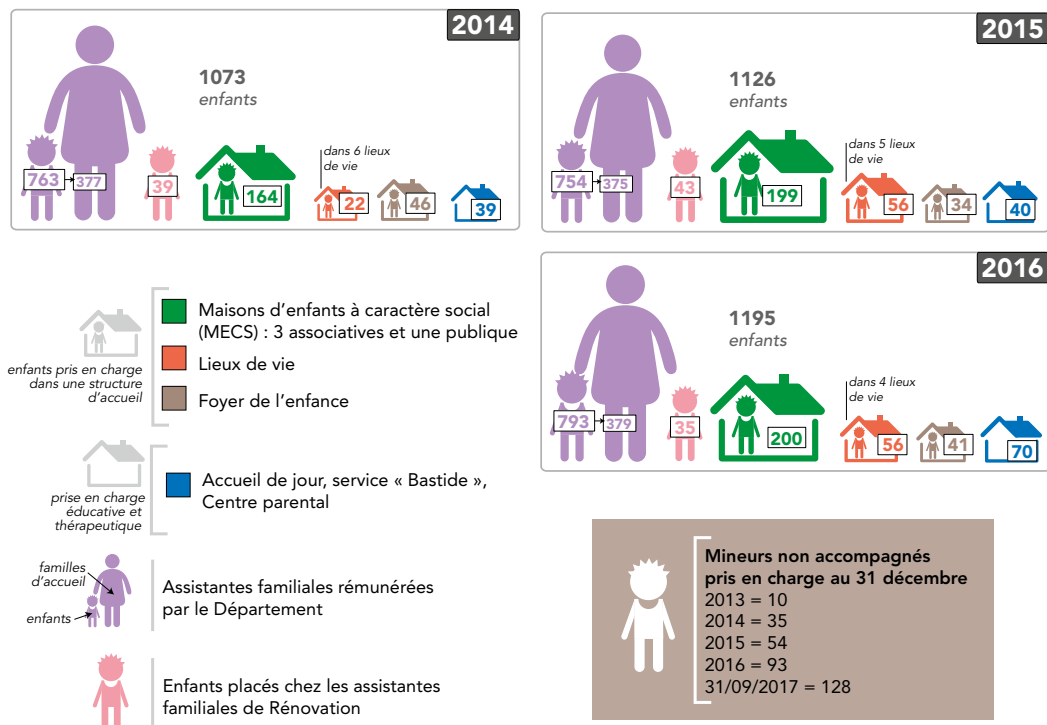
Informations préoccupantes

En 2016

909 informations préoccupantes reçues et évaluées par les services du Département, dont 16 transmises par le numéro vert départemental et 38 par le numéro vert national 119 (GIP Enfance en danger) dont **403 signalements**.

*informations préoccupantes transmises à l'autorité judiciaire

Modes de prise en charge (bénéficiaires au mois de décembre)



Engagement budgétaire en 2017

Pour 2017, l'engagement budgétaire du Département des Landes en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de **42 M€**.

L'évolution des prises en charge

Depuis l'adoption du Schéma départemental enfance 2016-2022, les prises en charge des mineurs en danger ont évolué dans le département en fonction de la pression des nouveaux besoins.

Poursuite du plan d'amélioration du confort des enfants et des personnels des Maisons d'enfants : Dax (Foyer familial d'Hagetmau), Mont-de-Marsan (Foyer enfance ASAE), Saint-Paul-lès-Dax (ASAE), Tarnos (Maison d'enfants Castillon).

Concrétisation du projet coparentalité porté par l'ASAE (Association de sauvegarde et d'action éducative des Landes) et cofinancé par la Caisse d'allocations familiales.

Création d'un service spécialisé pour les mineurs non accompagnés.

Développement du parrainage pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Finalisation du projet de Maison d'enfants à caractère social avec soins intégrés qui doit voir le jour en 2018 et permettra, en lien avec « Bastide », d'offrir une prise en charge adaptée aux jeunes présentant des difficultés d'ordre psychologique et/ou psychiatrique lourdes.

Expérimentation d'outils pour une meilleure articulation entre le Pôle Protection de l'enfance et l'accompagnement des enfants handicapés (travail du CREA Aquitaine Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité).

